

**Conseil économique et social**Distr. générale
10 mars 2021Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Trente-neuvième réunion

Addis-Abeba (hybride), 17-19 mars 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour
et du programme de travail**Ordre du jour provisoire annoté****1. Ouverture de la réunion**

La séance d'ouverture sera présidée par le Président du Bureau sortant du Comité d'experts, jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau. Des déclarations d'ouverture seront prononcées par le Président du Bureau sortant, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et un représentant du Gouvernement éthiopien.

2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**Documentation**

Ordre du jour provisoire (E/ECA/COE/39/1)

Programme de travail provisoire (E/ECA/COE/39/2/Rev.1)

La composition du nouveau Bureau sera annoncée à l'issue de consultations. Le Bureau se composera de cinq membres : un président, trois vice-présidents et un rapporteur, élus conformément au principe d'une représentation géographique équitable. La composition du Bureau des sessions précédentes figure dans l'annexe jointe au présent document. Après avoir prononcé une brève déclaration, le nouveau Président présidera le reste des travaux. Comme il l'a fait à la précédente session, le Comité d'experts pourra décider de créer un groupe de travail spécial chargé de rédiger les projets de rapport et de résolutions. Ce groupe sera composé de dix membres, soit deux membres de chacun des cinq groupements sous-régionaux, normalement issus du Bureau sortant et du nouveau Bureau. Le groupe de travail sera présidé par le Premier Vice-Président du Bureau. Le Comité d'experts sera également invité à examiner et à adopter l'ordre du jour et le programme de travail, sous réserve des modifications jugées nécessaires.

* E/ECA/COE/39/1.



3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Documentation

(E/ECA/COE/39/11)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un aperçu de la situation économique et sociale en Afrique en 2019 et 2020, et de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'exposé mettra en lumière l'évolution récente de l'économie mondiale et ses répercussions pour l'Afrique. Il comprendra une analyse des tendances dans les sous-régions et des performances économiques régionales, notamment les tendances en matière de développement social et les perspectives de croissance du continent, les liens entre les changements structurels et le développement social, ainsi que les risques et les incertitudes associés aux performances de croissance à moyen terme de l'Afrique, tout en tenant compte de l'impact de la crise liée au COVID-19. Cette présentation sera suivie d'un débat général sur les grandes questions et recommandations de politiques qui auront été mises en évidence.

4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Documentation

(E/ECA/COE/39/7)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un rapport intérimaire sur l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique et l'impact de la crise liée au COVID-19, notamment les principaux défis et contraintes. La présentation sera suivie d'un débat général sur les questions clés relevées par le secrétariat.

5. Présentation sur le thème de la cinquante-troisième session de la Commission

Documentation

(E/ECA/COE/39/4)

Le secrétariat fera une brève présentation pour introduire le thème de la cinquante-troisième session, « L'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte du COVID-19 », en s'appuyant sur le document de synthèse, qui met l'accent sur la nécessité de poursuivre des stratégies industrielles et de diversification à l'épreuve du climat qui soutiennent une croissance inclusive et un développement durable, tout en tenant compte de l'impact du COVID-19. Le document examine le rôle de la numérisation dans l'ouverture de perspectives dans des secteurs tels que l'agriculture, les services et les énergies propres. Il explore également les possibilités qu'offrent la technologie pour faire face aux problèmes du changement climatique et pour promouvoir le développement d'industries à faibles émissions de carbone. Il étudie aussi comment les pays africains peuvent les exploiter pour rationaliser l'industrialisation et la croissance économique conformément à une nouvelle approche inclusive de l'économie climatique. La présentation sera suivie d'un débat général.

6. Questions statutaires

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera des présentations sur diverses questions statutaires concernant ses activités et ses organes subsidiaires. Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner et formuler des recommandations à l'intention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour mieux l'orienter et lui faire prendre de nouvelles initiatives. En 2021, le Comité sera saisi des rapports statutaires suivants :

a) Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (pour la période allant d'avril 2020 à mars 2021)

Documentation

(E/ECA/COE/39/18)

Ce rapport met en lumière les principales réalisations de la CEA pendant la période allant d'avril 2020 à mars 2021. Il dresse un tableau synoptique des manifestations de grande envergure que la CEA a organisées et des principales activités qu'elle a menées en exécution de la mission générale qui lui incombe de promouvoir le développement économique et social en Afrique.

Le Comité d'experts est invité à examiner le rapport afin de donner des orientations et de faire des observations sur les activités du secrétariat.

b) Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et aux résolutions issues de la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence

Documentation

(E/ECA/COE/39/6)

Le rapport comprend un résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre par le secrétariat de la CEA des résolutions adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa cinquante-deuxième session¹, qui s'est tenue à Marrakech (Maroc) les 25 et 26 mars 2019, et des résolutions adoptées à la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence, tenue au niveau ministériel le 9 avril 2020.

962 (LII) Données et statistiques

963 (LII) Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

964 (LII) Plan-programme et budget 2020

965 (LII) Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (« Protocole ferroviaire de Luxembourg »)

967 (LII) Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

¹ Le rapport ne traite pas de la résolution 966(LII) [Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application des résolutions 943(XLIX) et 957(LI)] puisque la Commission n'était pas tenue de donner suite à cette résolution (voir E/ECA/CM/52/2, annexe II).

968 (LII) La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique

969 (LII) Initiative sur la numérisation et l'économie numérique

970 (LIII) Plan-programme et budget-programme 2021

971 (LIII) Maladie à coronavirus 2019

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner les progrès réalisés et donner au secrétariat des orientations complémentaires en vue de la mise en œuvre effective des résolutions susmentionnées.

c) Changements organisationnels récents au sein du secrétariat de la CEA : note de la Secrétaire exécutive

Documentation

(E/ECA/COE/39/21)

Le document fournit des résumés des récents changements organisationnels neutres en termes de coûts qui ont été introduits à la CEA pour accompagner la nouvelle orientation stratégique et les priorités de programme du secrétariat.

Le Comité d'experts est invité à examiner le rapport et à faire des observations et donner des orientations sur les activités du secrétariat.

d) Proposition de plan-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2022

Documentation

(E/ECA/COE/39/19)

Le rapport contient le plan-programme et les programmes de la Commission économique pour l'Afrique pour 2022. Le Comité d'experts est invité à prendre acte du plan-programme en vue de l'entériner.

e) Proposition de budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2022

Documentation

(E/ECA/COE/39/20)

Le rapport contient le budget-programme des sous-programmes de la Commission économique pour l'Afrique pour 2022. Le Comité d'experts est invité à prendre acte du budget-programme en vue de l'entériner.

f) Rapport sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique et rapports des organes subsidiaires

Documentation

Rapport de la première réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie (E/ECA/COE/39/10)

Rapport sur la réunion de la troisième réunion du Comité de la politique sociale, de la pauvreté et de l'égalité des sexes (E/ECA/COE/39/16)

Rapport des cinquième et sixième sessions du Forum régional africain pour le développement durable (E/ECA/COE/39/5 et E/ECA/COE/39/22)

Rapport des réunions sous-régionales des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts (ECA/CA/ICSOE/36, ECA/EA/ICSOE/24, ECA/SRO-NA/ICSOE/35/6, ECA/SA/ICSOE/XXVI/2020/8 et ECA/WA/ICE/23/01E)

Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification (E/ECA/COE/39/13)

Rapport de la cinquième Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil (CRMC/2019/30)

Synthèse des travaux et des conclusions de la septième réunion de la Commission africaine de statistique (E/ECA/STATCOM/7/13/Add.1)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur les travaux des organes subsidiaires de la CEA et les rapports soumis par ces organes. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions appelant des décisions ou portées à son attention, notamment les résolutions, et donner au secrétariat des orientations sur les futures activités des organes subsidiaires de la Commission.

g) Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/39/12)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et donner au secrétariat des orientations sur les futures activités du programme.

h) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'Action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)

Documentation

(E/ECA/COE/39/15)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport intérimaire sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions appelant des décisions ou portées à son attention, notamment les résolutions, telles que figurant dans le rapport intérimaire, et donner au secrétariat des orientations.

i) Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Documentation

(E/ECA/COE/39/9)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions figurant dans le rapport qui appellent des décisions ou ont été portées à son attention, notamment les résolutions, et donner au secrétariat des orientations complémentaires.

7. Date, lieu et thème de la cinquante-quatrième session de la Commission

Documentation

(E/ECA/COE/39/23)

La cinquante-quatrième session de la Conférence des ministres se tiendra à Addis-Abeba en mars 2022, sauf décision contraire de la Conférence des ministres.

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le thème proposé par le secrétariat pour la cinquante-quatrième session et formuler des observations à cet égard, en vue de l'entériner pour qu'il soit soumis à la Conférence des ministres.

8. Questions diverses

Le Comité d'experts pourra soulever toute autre question qui n'aurait pas été examinée au titre des points de l'ordre du jour susmentionnés.

9. Examen et adoption du rapport du Comité d'experts, examen des recommandations et des projets de résolution

Le Comité d'experts examinera et adoptera le rapport sur sa réunion, contenant ses principales recommandations et des projets de résolution fondés sur l'ordre du jour de la réunion, en vue de le soumettre à la Conférence des ministres.

10. Clôture de la réunion

Le secrétariat fera de brèves observations finales. Le Président du Bureau du Comité d'experts fera une synthèse des principaux résultats des débats, puis déclarera la réunion close.

Annexe

Composition du Bureau du Comité d'experts

<i>Année (Lieu)</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice-Président</i>	<i>Deuxième Vice-Président</i>	<i>Troisième Vice-Président</i>	<i>Rapporteur</i>
2001 (Alger)	Algérie (Afrique du Nord)	République- Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)	Gabon (Afrique centrale)	Mali (Afrique de l'Ouest)	Afrique du Sud (Afrique australe)
2002 (Johannesburg)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Ghana (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Soudan (Afrique du Nord)
2003 (Addis-Abeba)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Ghana (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Soudan (Afrique du Nord)
2004 (Kampala)	Ouganda (Afrique de l'Est)	Niger (Afrique de l'Ouest)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Zambie (Afrique australe)
2005 (Abuja)	Niger (Afrique de l'Ouest)	Égypte (Afrique du Nord)	Congo (Afrique centrale)	Lesotho (Afrique australe)	Éthiopie (Afrique de l'Est)
2006 (Ouagadougou)	Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)	Congo (Afrique centrale)	Libye (Afrique du Nord)	Burundi (Afrique de l'Est)	Swaziland (Afrique australe)
2007 (Addis-Abeba)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Swaziland (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Tunisie (Afrique du Nord)	Libéria (Afrique de l'Ouest)
2008 (Addis-Abeba)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Tchad (Afrique centrale)	Algérie (Afrique du Nord)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Swaziland (Afrique australe)
2009 (Le Caire)	Égypte (Afrique du Nord)	Tchad (Afrique centrale)	Zimbabwe (Afrique australe)	Bénin (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)
2010 (Lilongwe)	Malawi (Afrique australe)	Sierra Leone (Afrique de l'Ouest)	Rwanda (Afrique de l'Est)	Cameroun (Afrique centrale)	Maroc (Afrique du Nord)
2011 (Addis-Abeba)	Guinée (Afrique de l'Ouest)	Rwanda (Afrique de l'Est)	République centrafricaine (Afrique centrale)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Malawi (Afrique australe)
2012 (Addis-Abeba)	Gabon (Afrique centrale)	Libye (Afrique du Nord)	Swaziland (Afrique australe)	Érythrée (Afrique de l'Est)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)
2013 (Abidjan)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique centrale

2014 (Abuja)	Nigeria (Afrique de l'Ouest)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Malawi (Afrique australe)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	République- Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)
2015 (Addis-Abeba)	République- Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)	Égypte (Afrique du Nord)	Gabon (Afrique centrale)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Guinée (Afrique de l'Ouest)
2016 (Addis-Abeba)	Afrique du Sud (Afrique australe)	République démocratique du Congo (Afrique centrale)	Algérie (Afrique du Nord)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Ouganda (Afrique de l'Est)
2017 (Dakar)	Sénégal (Afrique de l'Ouest)		Tchad (Afrique centrale)	Kenya (Afrique de l'Est)	Afrique du Sud (Afrique australe)
2018 (Addis-Abeba)	Soudan (Afrique du Nord)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Lesotho (Afrique australe)	Sénégal (Afrique de l'Ouest)
2019 (Marrakech)	Maroc (Afrique du Nord)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Zambie (Afrique australe)	Togo (Afrique de l'Ouest)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)
2020	Maroc (Afrique du Nord)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Zambie (Afrique australe)	Togo (Afrique de l'Ouest)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)
Composition proposée pour 2021					
<i>Année (Lieu)</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice- Président</i>	<i>Deuxième Vice- Président</i>	<i>Troisième Vice- Président</i>	<i>Rapporteur</i>
2021 (Addis-Abeba, hybride)	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique australe	Afrique de l'Ouest	Afrique du Nord